



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 17/09/2026

Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part aux délibérations
11	11	10

L'an deux mille vingt-six et le 17 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : MIEHE Jérémie, représenté par BESSIERE Jean-Louis.

Date de la convocation : 09/09/2026

Date d'affichage : 09/09/2026

Mme ALCOUFFE Maryse a été nommée secrétaire de séance.

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE. DE_2026_78

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique en date du 09/09/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.



La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** : Le taux est fixé à 100% pour tous les grades de la collectivité, pour la durée du mandat.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Maryse ALCOUFFE

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 23/09/2026
- Publication le 23/09/2026